

CATEFEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE  
COMMISSION TECHNIQUE DE GYMNASTIQUE FEMININE  
COMITE D'EURE ET LOIR

**ETOILES FEMININES ET CLASSEMENT DEPARTEMENTAL  
CHARTRES - 07/05/2023**

**REGLEMENT TECHNIQUE**

**DEFINITION** : Compétition individuelle sur programme imposé, ouvert à toutes les gymnastes Aînées et Jeunes licenciées.

**CATEGORIES**

**JEUNESSES :**

1<sup>er</sup> degré : uniquement du 1<sup>er</sup> degré

2<sup>ème</sup> degré : 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> degré

2/3 : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou au moins un 3<sup>ème</sup> degré

3<sup>ème</sup> degré : uniquement du 3<sup>ème</sup> degré

3/4 : maximum 2 agrès au 4<sup>ème</sup> degré

4<sup>me</sup> degré : minimum 3 agrès au 4<sup>ème</sup> degré

5<sup>ème</sup> degré : minimum 1 agrès au 5<sup>ème</sup> degré

**AINEES**

2<sup>ème</sup> degré : uniquement du 2<sup>ème</sup> degré

3<sup>ème</sup> degré : minimum 1 agrès au 3<sup>ème</sup> degré

4<sup>me</sup> degré : minimum 1 agrès au 4<sup>ème</sup> degré

5<sup>ème</sup> degré : minimum 1 agrès au 5<sup>ème</sup> degré

**OBTENTION DES ETOILES** : Le choix des degrés est libre : quel que soit le nombre de points obtenus, l'étoile délivrée correspond au degré le plus faible exécuté à un agrès.

Ex : Table de saut : 5°, Barres 3°, Poutre 4°, Sol 5°

Etoile : 3<sup>ème</sup> Classement départemental : 5<sup>ème</sup>

Des « traits de surligneur » seront portés dans l'angle haut gauche des feuilles de notation pour faciliter le travail du secrétariat. ATTENTION de respecter les couleurs du classement lorsque vous complétez vos feuilles individuelles.

1 <sup>er</sup> degré	VERT	2 <sup>ème</sup> degré	JAUNE	3 <sup>ème</sup> degré	ROSE
1/2/3	ROUGE	3/4	SANS		
4 <sup>ème</sup> degré	BLEU	5 <sup>ème</sup> degré	ORANGE	6 <sup>ème</sup> degré	SANS

Un trait épais pour les Jeunes

Deux traits épais pour les Aînées

**ATTENTION** :

Doivent se présenter dans un degré supérieur toutes les Gyms ayant obtenu :

1 <sup>er</sup> DEGRE	2 <sup>ème</sup> DEGRE	3 <sup>ème</sup> DEGRE	4 <sup>ème</sup> DEGRE	5 <sup>ème</sup> DEGRE
50 Pts	54 Pts	58 Pts	64 Pts	70 Pts

au concours aux Etoiles précédentes

1/2/3 => 57 pts ou + => passage en 3<sup>ème</sup> degré minimum

3/4 => 62 pts ou + => passage en 4<sup>ème</sup> degré minimum

Les 5<sup>ème</sup> Degré Jeunesses peuvent rester en 5<sup>ème</sup> Degré Aînées

### SELECTION REGIONALE

Les quatre premières de chaque degré sont qualifiées pour les Finales Régionales.

Les gymnastes des catégories intermédiaire 2/3 et 3/4 ne peuvent être sélectionnées pour ces Finales Régionales.

En cas d'indisponibilité d'une gymnaste sélectionnée, la monitrice devra avertir l'association dont la gymnaste se sera classée 5<sup>ème</sup>, voire 6<sup>ème</sup>, etc... dans la suite du classement, sans oublier de prévenir Hélène LAGNEAU.

### TENUE VESTIMENTAIRE

Les gymnastes ont la faculté de revêtir des justaucorps autres que ceux de leur club, à condition toutefois, que cette tenue reste conforme au programme fédéral.

Pour les monitrices et les aides : **tenue uniforme** (survêtement du club ou t-shirt + corsaire) tout au long de la compétition ainsi qu'à la proclamation des résultats

### JUGES

Chaque association doit fournir des juges qualifiés en fonction des effectifs engagés. **Ils devront être présents pendant tous les horaires de leurs degrés.** En cas d'indisponibilité, prière de prévenir le responsable de la compétition (Martine Garnier) le plus rapidement possible et/ou prévoir son remplacement par un autre juge.

TOUS les juges doivent être en possession d'une carte de Juge et d'une licence « Compétition », « Juge » ou « Dirigeant » validée pour la saison en cours.

LICENCE et CARTE DE JUGE seront présentées (préparez votre carte de juge : nom du concours et date) au Président du Jury pour confirmation de l'affectation et signature.

Les juges doivent respecter les horaires établis.

**Ils devront obligatoirement avoir suivi la formation sur la nouvelle cotation des mouvements.**

Ils doivent noter avec exactitude et impartialité. Ils jugent sans se consulter et font la moyenne de leurs notes qu'ils inscrivent sur la feuille de pointage. En cas de désaccord, ils devront comparer leur jugement (si la différence est supérieure à 0,50 point).

**Pour éviter toute incident, aucune présence ne sera tolérée auprès ou derrière les juges.**

**Toute réclamation DIRECTE aux juges est interdite** (voir programme fédéral).